

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 27 Mai 2014 une note d'information simplifiée relative à l'augmentation de capital de Société Générale (France) réservée aux salariés des filiales et succursales marocaines du groupe.

Au Maroc, cette opération concerne les salariés de ALD Automotive, Athena Courtage, Eqdom, La Marocaine Vie, Société Générale Marocaine de Banques, Sogelease Maroc.

L'augmentation de capital de Société Générale (France) réservée à l'ensemble des salariés du groupe se fera par souscription d'actions Société Générale et portera sur un maximum de 14.634.632 actions. Le montant maximal autorisé au Maroc est de 15 Millions de Dirhams. Le prix de souscription est fixé à 35,85 euros soit 402,41 Dh par action.

La note d'information simplifiée est complétée par :

- le document de référence déposé auprès de l'AMF en date du 4 mars 2014 sous le numéro D.14-0115,
- le règlement du Plan d'Epargne Groupe International et,
- du document d'information dispensé de visa de l'AMF en application de la Directive Européenne 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 4 novembre 2003.

L'intégralité de la note d'information simplifiée visée par le CDVM, le document de référence, ainsi que le règlement du PEGI précité, sont tenus à la disposition du public aux sièges sociaux de Sogécapital Bourse ainsi que des filiales et succursales marocaines de Société Générale (France).

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site du CDVM: www.cdvm.gov.ma

CONTACT CDVM :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/014/2014

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières